



2011_A176

OBJET : Ressources - Vote du Budget Primitif 2012 - Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le 15 décembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 décembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GARNIER Eliane - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDEMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LONG Danielle - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - SANGLINE Bruno - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : LAGIER Robert suppléé par SANTINI Joseph-Marie - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à PIZOT Roger - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - BONTHOUX Odile donne pouvoir à JONES Michèle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRUNET Danièle donne pouvoir à GARÇON Jacques - CHEVALIER Eric donne pouvoir à BERNARD Christine - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DECARA Yannick donne pouvoir à GERACI Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DEVAUX Pierre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GERARD Jacky donne pouvoir à GARNIER Eliane - GUINDE André donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - LICCIA Marcel donne pouvoir à MORBELLI Pascale - LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - PAOLI Stéphane donne pouvoir à PIERRON Liliane - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Claude - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - ROUGIER Jacques donne pouvoir à CURINIER Erick - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert - SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TERME Françoise donne pouvoir à OLLIVIER Arlette

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - MATAS Henri - MOHAMMEDI Amaria - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - POTIE François - ROUSSEL Jacques - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2011

Rapporteurs : Gérard BRAMOULLÉ
Régis MARTIN

Thématique : Ressources/Finances

Objet : Vote du Budget primitif 2012 - Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Budget Primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de la Collectivité.
Ce budget doit être voté par le Conseil de Communauté, tel est l'objet du présent rapport.

Exposé des motifs :

Présentation de l'action :

Le contrôle de l'assainissement non collectif est une compétence transférée à la Communauté du Pays d'Aix depuis le 1^{er} janvier 2004. Il s'agit d'un service public industriel et commercial financé par l'utilisateur et qui nécessite en conséquence l'établissement d'un budget annexe.

Les missions données par la loi au S.P.A.N.C. sont les suivantes :

- le contrôle de la conception et de l'exécution des installations nouvelles
- le diagnostic de bon fonctionnement et de bon entretien pour les autres installations,

Ces prestations donnent lieu au paiement de redevances par l'utilisateur dont la facturation est également assurée par le S.P.A.N.C.

L'ensemble des dépenses et recettes relatives à ces missions fait l'objet du Budget Annexe.

En 2012, la deuxième campagne de diagnostic de bon fonctionnement des installations d'assainissement se poursuit.

Ce budget annexe doit être équilibré en recettes et en dépenses.

1° RECETTES

Les recettes sont les redevances perçues auprès des usagers du service.

Les redevances ont été réévaluées depuis le 1^{er} mai 2011.

Par ailleurs, comme en 2010 et 2011, une ligne d'encaissement de la subvention du Conseil Régional et une autre pour celle de l'Agence de l'Eau relatives à la réhabilitation des installations sont inscrites en recettes et les mêmes montants sont inscrits en dépenses. La Communauté perçoit ces aides et les reverse aux particuliers.

Les recettes sont décrites ci-après :

Prestations	Nombre de redevances	Montant de la redevance	Recettes du BP 2012	Variation 2012/2011
Contrôle de la conception et exécution des installations nouvelles				
1 - lié à des redevance d'urbanisme	300 €	390 €	117 000 €	34%
2 - lié à des travaux de réhabilitation	50 €	280 €	14 000 €	27%
Diagnostic périodique de bon fonctionnement et d'entretien	1 600 €	130 €	208 000 €	-57%
Diagnostic à la demande (ventes)	700 €	150 €	105 000 €	100%
Prime d'épuration de l'Agence de l'Eau			20 000 €	0%
Subvention de la Région à reverser aux particuliers			50 000 €	-50%
Subvention de l'Agence de l'Eau à reverser aux particuliers			130 000 €	0%
TOTAL			644 000 €	-22%

2° DEPENSES

En 2012, comme pour le budget primitif 2010 et 2011, l'intégralité des dépenses relatives au personnel ainsi que l'ensemble des charges identifiables et imputables au S.P.A.N.C. sont prises en compte dans le budget annexe.

Les dépenses prévues pour 2012 sont indiquées dans le tableau suivant :

Nature	Libellé	BP 2011	BP 2012	Variation 2012/2011
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 000 €	3 000 €	50%
618	Divers	1 500 €	3 000 €	100%
623	Publicité, publication relations publiques	1 000 €	2 000 €	100%
633	Impôts, taxes, versement sur rémunération	4 500 €	3 000 €	-33%
6251	Voyages et déplacements	0 €	500 €	
6410	Rémunération du personnel	280 000 €	260 000 €	-7%
6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	112 000 €	100 000 €	-11%
648	Autres charges de personnel	2 000 €	2 500 €	25%
678	Autres charges exceptionnelles (remboursement redevances)	3 000 €	3 000 €	0%
617	Etudes et recherches	100 000 €	83 000 €	-17%
6281	Concours divers (cotisations)	1 000 €	1 000 €	0%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000 €	2 000 €	0%
678	Autres charges exceptionnelles (versement subventions)	230 000 €	180 000 €	-22%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 €	1 000 €	100%
6287	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	90 000 €	0 €	-100%
TOTAL		829 000 €	644 000 €	-22%

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

VU la délibération n°2011-A130 du Conseil de Communauté du 3 novembre 2011 relative au débat d'orientations budgétaires – Budget annexe du SPANC ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 16 novembre 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le présent Budget Primitif 2012 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), tel qu'il vous est présenté ci-dessus.

OBJET : Ressources - Vote du Budget Primitif 2012 - Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

09 JAN. 2012



[Handwritten signature of Maryse JOISSAINS MASINI]